

TOURISME SOCIAL

NATURE DE L'OPÉRATION

Réhabilitation, modernisation et extension des structures de tourisme social existantes (villages de vacances, maisons familiales, centres de vacances...).

BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires publics ou privés

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 10 % du montant H.T. des travaux plafonné à 380 000 €

DOSSIER À PRODUIRE

Pour la demande

- Délibération de la collectivité maître d'ouvrage
- Demande écrite
- Dossier technique signé par un maître d'œuvre agréé ou un architecte
- Devis des travaux
- Plan de financement
- Accord de prêt de la banque (si nécessaire)
- Permis de construire (si nécessaire)

Pour le versement

- Copies des factures acquittées
- Etat récapitulatif du maître d'œuvre

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction de l'Education et de la Vie locale

Service Sport – Tourisme – Patrimoine

En liaison avec le Comité départemental du tourisme